

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## DÉCISION DU BUREAU N° 23\_025\_Bbis

**BUREAU SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 29 JUN 2023**  
**À 10 H AU TEMPLE SUR LOT**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
27	19	18

Date de la convocation : 23 juin 2023

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO		
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUEÉ		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN		
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	A
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DÉCISION DU BUREAU N° 23\_025\_Bbis

**Objet : Bail pour réserve de chasse de terrains situés sur la commune de Prayssas**

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2221-1 ;

Vu le Code de l'Environnement notamment son article L422-27 ;

**VU** l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** la délibération du Comité syndical en date du 25 novembre 2021 déléguant au Bureau syndical certains de ses pouvoirs en vertu de l'article L5211-10 du CGCT ;

**Considérant** la demande de l'Union des Propriétaires et Chasseurs de Prayssas (UPCP) pour mettre en réserve de chasse communale une partie des terrains appartenant à EAU47 pour repeuplement en petit gibier de pays sur la commune de Prayssas ;

**Sur proposition de la Présidente,  
Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :**

*À l'unanimité des membres présents,*

**APPROUVE** le projet de bail de réserve de chasse joint en annexe accordé à la l'Union des Propriétaires et Chasseurs de Prayssas (UPCP) sur les parcelles appartenant au Syndicat EAU47 listées en annexe.

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA